

TRES SAINT PERE,

Humblement prosterné aux pieds de
votre Sainteté, le Président général de la So-
ciété de Saint Vincent de Paul La supplie au nom
du Conseil général de cette Société et en union
avec la Congrégation des Frères de Saint Vincent
de Paul, de daigner autoriser l'Introduction de
la Cause de béatification du serviteur de Dieu
Jean-Léon Le Prévost, fondateur de la dite con-
grégation.

Le Conseil général ne peut oublier
que Le prévost fut l'une des toutes premières
recrues de la Conférence de Charité fondée par

Ozanam. Il y entra dès juillet 1833, moins de trois mois après la fondation. C'est sur son initiative que la Conférence adopta le patronage de saint Vincent de Paul et, par conséquent, le nom sous lequel elle a été connue depuis plus d'un siècle. Il fut, avec Ozanam; à l'origine d'une mesure qui devait assurer l'essor de l'oeuvre naissante: la division de la conférence primitive en plusieurs groupes. Il présida la seconde conférence de Paris, celle de Saint-Gulpice, et, sous sa direction, cette conférence connut une ferveur et une activité exceptionnelles. Des oeuvres qui se répandirent plus tard y furent créées, notamment l'oeuvre de la Sainte-Famille.

C'est encore Le Prévost, devenu vice-président du Conseil général, qui proposa, en 1844, M. Gossin, directeur de l'oeuvre de Saint-Régis, pour la présidence générale de notre société, assurant à celle-ci, pour quelques années, le concours d'un homme dont l'esprit de foi et la prudence firent beaucoup pour le progrès de notre oeuvre.

Enfin Le prévost apporta, dans l'Institut religieux dont il fut le fondateur, le

zèle et l'ardeur charitable dont il avait donné l'exemple parmi nous, préparant ainsi, entre les Frères de Saint Vincent de Paul et les conférences, une collaboration fréquente et comme une émulation pour le bien spirituel et corporel des malheureux.

C'est par ces motifs que le Conseil général est porté à souhaiter que l'Eglise examine la cause du serviteur de Dieu Jean-Léon Le Prévost, dont la béatification donnerait aux œuvres dont il a été le promoteur et le soutien, un grand réconfort et une source de bénédictions.

Daigne Votre Sainteté accepter la respectueuse expression de la filiale vénération avec laquelle, en mon nom et au nom de mes confrères, j'ose me dire,

de Votre Sainteté

le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur et fils.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'L. Prévost', is written in the lower right quadrant of the page.